Nations Unies S/2017/982



Conseil de sécurité

Distr. générale
16 novembre 2017
Français
Original : anglais

Application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015) et 2332 (2016) du Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

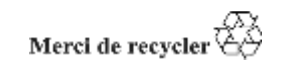
1. Le présent rapport est le quarante-cinquième soumis en application du paragraphe 17 de la résolution 2139 (2014), du paragraphe 10 de la résolution 2165 (2014), du paragraphe 5 de la résolution 2191 (2014), du paragraphe 5 de la résolution 2258 (2015) et du paragraphe 5 de la résolution 2332 (2016) du Conseil de sécurité, dans lesquels celui-ci m'a prié de lui rendre compte, tous les 30 jours, de l'application des résolutions par toutes les parties au conflit en République arabe syrienne.

2. Les informations qui figurent dans le présent rapport reposent sur les données dont disposent les organismes des Nations Unies[1] et sur les renseignements obtenus auprès du Gouvernement de la République arabe syrienne, d'autres sources syriennes ou de sources publiques. Les informations communiquées par les organismes des Nations Unies sur l'acheminement de l'aide humanitaire portent sur la période allant du 1er au 31 octobre 2017.

[1] Les organismes ci-après ont fourni des informations : le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, l'Organisation internationale pour les migrations, le Programme alimentaire mondial, l'Organisation mondiale de la Santé, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, le Fonds des Nations Unies pour la population, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne, le Service de la lutte antimines de l'ONU, et le Département des affaires politiques et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires du Secrétariat.

17-20456 (F) 241117 241117





II. Principaux faits nouveaux

Encadré 1

Points essentiels en octobre 2017

1. Les activités militaires signalées en septembre et leur considérable intensification ont continué dans de nombreux secteurs, en particulier les opérations ciblant les zones tenues par l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) dans les provinces de Deïr el-Zor et de Raqqa, ainsi que dans la province d'Edleb et dans l'enclave de la Ghouta orientale (province de Rif-Damas).

2. Dans la Ghouta orientale, de graves pénuries de denrées alimentaires et une forte augmentation des prix des produits de première nécessité ont été signalées. L'ONU a également reçu des informations alarmantes selon lesquelles des enfants dans la zone assiégée souffraient de malnutrition aiguë sévère, et environ 400 personnes avaient besoin d'une assistance médicale et devaient être évacuées d'urgence.

3. Le 17 octobre, les Forces démocratiques syriennes ont annoncé que la ville de Raqqa avait été entièrement reprise à l'EIIL après des mois d'intenses bombardements aériens et de combats acharnés, sur fond d'une multitude de victimes civiles, de dommages importants à l'infrastructure de base et de déplacement de presque tous les civils de la ville. La présence de restes explosifs de guerre dans l'ensemble de la ville demeure un sujet de grave préoccupation pour la protection des civils et leur retour ultérieur en toute sécurité, et entrave l'accès des partenaires humanitaires à la ville de Raqqa.

4. Les civils ont continué de pâtir des opérations militaires menées dans la province de Deïr el-Zor, bien que les forces gouvernementales syriennes aient annoncé qu'elles avaient brisé le siège imposé par l'EIIL à certaines parties de la ville de Deïr el-Zor le mois dernier. Selon le dispositif de suivi des déplacements de l'ONU et de ses partenaires, rien qu'en octobre, quelque 270 000 personnes ont été déplacées de la province de Deïr el-Zor, principalement vers d'autres parties de la province, mais aussi vers les provinces de Raqqa, d'Alep et de Hassaké. Nombre des personnes qui étaient restées dans la province de Deïr el-Zor n'ont pas pu bénéficier d'une aide humanitaire parce qu'elles se trouvaient à proximité de zones de combat ou dans des régions qui étaient encore sous le contrôle de l'EIIL.

5. Le 12 octobre, la seule chambre froide pour la conservation des vaccins dans le district de Mayadin (province de Deïr el-Zor) aurait été endommagée à la suite d'une attaque aérienne ; plus de 135 000 doses de vaccins contre la rougeole et la poliomyélite fournies par l'ONU auraient été détruites, ce qui rend d'autant plus difficile de combattre l'épidémie de polio dans la zone. En outre, d'après des informations fiables portées à la connaissance de l'ONU, trois autres attaques auraient touché les installations et le personnel de santé en octobre.

6. En octobre, l'ONU a porté assistance à des millions de personnes ayant besoin d'une aide humanitaire à l'intérieur de la Syrie, y compris quelque 2 793 440 personnes qui ont reçu une aide alimentaire dans le cadre de livraisons régulières, 797 700 personnes qui ont été desservies grâce à des convois transfrontaliers et 199 000 personnes grâce à cinq convois humanitaires interinstitutions autorisés à franchir les lignes de front. Des convois humanitaires interinstitutions qui ont franchi les lignes de front ont porté assistance à 41 500 personnes dans les localités assiégées de Qaboun, Kafr Batna et Saqba(province de Rif-Damas), sur un total de 419 920 personnes assiégées en République arabe syrienne.

3. Le 26 octobre, l'Envoyé spécial pour la Syrie a annoncé son intention d'organiser la huitième série de pourparlers entre Syriens à Genève le 28 novembre. Il a noté que les pourparlers doivent être axés sur le calendrier et les modalités pour l'élaboration d'une nouvelle constitution, ainsi que sur les prescriptions précises pour l'organisation d'élections sous la supervision de l'ONU, conformément à la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité. Pour appuyer ces pourparlers, l'Envoyé spécial a continué de souligner qu'il faudrait renforcer les dispositifs de désescalade et les accords de cessez-le-feu négociés à Astana, tout en veillant à ce que des mesures sérieuses et concrètes soient prises pour améliorer l'accès humanitaire, et progresser encore sur les questions des détenus, des personnes enlevées, des personnes disparues, et de l'action humanitaire antimines. Lors de leur réunion des 30 et 31 octobre à Astana, les garants du mémorandum du 4 mai sur la création de zones de désescalade – la République islamique d'Iran, la Fédération de Russie et la Turquie – ont insisté sur les progrès en matière de lutte contre le terrorisme et souligné qu'il n'y avait pas de solution militaire au conflit en Syrie, qui ne devait être réglé que par le processus politique, conformément à la résolution 2254 (2015).

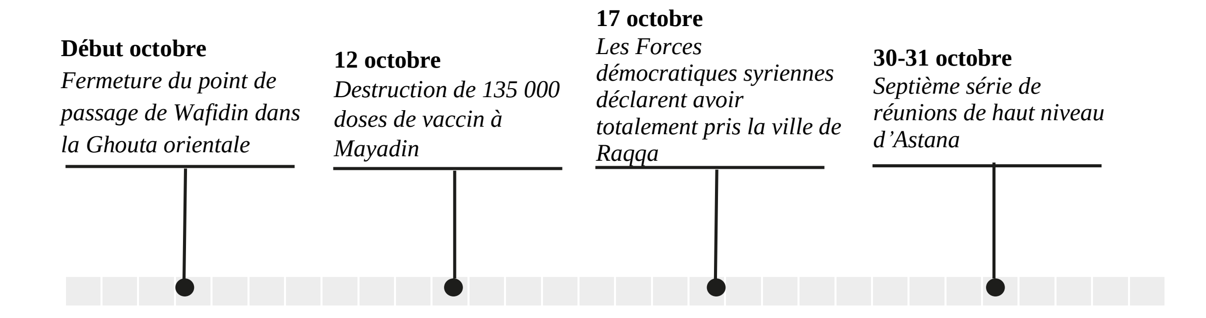
4. La création des zones de désescalade et de déconfliction n'a toujours pas permis de réduire sensiblement la violence. Les combats dans ces zones et dans toute la Syrie se sont poursuivis au détriment des civils et des infrastructures civiles, comme les écoles et les hôpitaux. Durant toute la période considérée, les combats se sont poursuivis dans les provinces de Damas, de Rif-Damas, de Hama, de Deraa, de Qouneïtra, d'Alep, d'Edleb, de Homs.de Lattaquié, de Raqqa et de Deïr el-Zor

5. Dans la province de Rif-Damas, les combats, les frappes terrestres et les raids aériens se sont poursuivis dans l'enclave de la Ghouta orientale où les forces gouvernementales syriennes continuent d'assiéger près de 400 000 civils – soit près de 95 % de toutes les personnes assiégées dans l'ensemble du pays – dont la situation ne cesse de se détériorer gravement. Une récente évaluation du Programme alimentaire mondial (PAM) fait état de graves pénuries de vivres et d'une forte augmentation des prix des produits de première nécessité, qui mettent davantage à mal les mécanismes de survie. Le coût d'un panier alimentaire standard en octobre était près de 10 fois plus élevé que la moyenne nationale. L'ONU a également reçu des informations alarmantes selon lesquelles des enfants dans l'enclave assiégée souffraient de malnutrition aiguë sévère, et environ 400 personnes avaient besoin d'une assistance médicale et devaient être évacuées d'urgence puisqu'il n'y avait pas d'assistance médicale appropriée dans la région.

6. De violents combats se sont poursuivis entre les forces gouvernementales et l'EIIL dans les provinces de Hama, de Homs, de Deïr el-Zor et de Raqqa, où les forces gouvernementales ont pris la ville de Mayadin le 14 octobre. Les Forces démocratiques syriennes, appuyées par la coalition internationale contre l'EIIL

conduite par les États-Unis et dirigées par les unités de protection populaire kurdes (Yekîneyên Parastina Gel), ont annoncé le 17 octobre que la ville de Raqqa avait été entièrement reprise à l'EIIL, après des mois d'intensification des frappes aériennes et des bombardements qui auraient provoqué des centaines de morts parmi les civils, la destruction généralisée des logements et des infrastructures de base et le déplacement de presque tous les civils de la ville. Les Forces démocratiques syriennes, appuyées par la coalition des États-Unis contre l'État islamique, ont par ailleurs continué d'avance contre l'EIIL dans les provinces de Raqqa, de Hassaké et de Deïr el-Zor. Les combats entre groupes d'opposition armés non étatiques et l'EIIL ont été signalés dans la province de Deraa sans aucun changement notable dans les lignes de front. Les combats se sont poursuivis dans la province de Hama, où des groupes d'opposition armés non étatiques ont réduit l'empreinte de l'EIIL dans la zone.

Figure I
Dates marquantes en octobre 2017



Encadré 2
Action de l'ONU face à l'épidémie de poliomyélite en Syrie

1. Une épidémie de poliomyélite s'est déclarée au premier semestre de 2017 et a continué de s'étendre tout au long de l'année. Quelque 63 enfants ont été diagnostiqués comme ayant contracté le virus, la plupart (60 cas) dans la province de Deïr el-Zor et les trois cas restants dans les provinces de Raqqa et de Homs. L'âge médian des personnes infectées est de 15 mois.

2. Avant le début de la crise humanitaire en Syrie en 2011, le Gouvernement de la République arabe syrienne se procurait auprès de fournisseurs externes tous les vaccins dont il avait besoin. Après un premier incident épidémique en 2013, il avait entrepris plusieurs campagnes de vaccination avec l'ONU et plusieurs organisations non gouvernementales, dans le cadre d'un vaste effort pour améliorer la résistance à ce virus invalidant.. À la différence de la première épidémie sauvage en 2013, l'épidémie actuelle provient d'un poliovirus circulant de type 2 dérivé d'une souche vaccinale (PVDVc2). Ce type de virus est extrêmement rare, mais il peut se produire dans les cas où la population a une très faible immunité contre la poliomyélite – cette situation tient souvent à un faible accès à des services de vaccination.

> 3. Depuis le début de la deuxième épidémie, il y a eu un effort concerté de la part des Nations Unies, conduit par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), en coordination avec le Gouvernement de la République arabe syrienne et les autorités locales, pour apporter une réponse stratégique en vue d'arrêter rapidement la transmission du PVDVc2. Deux campagnes de vaccination de masse ont été menées dans les provinces de Deïr el-Zor et de Raqqa, et ont permis de toucher les enfants résidents, réfugiés et déplacés. Plus de 255 000 enfants ont été déclarés vaccinés dans la province de Deïr el-Zor et plus de 140 000 dans la province de Raqqa.
>
> 4. La mise en œuvre des campagnes de vaccination dans les zones touchées n'a pas été sans difficultés considérables, mais elle a pu être réalisée grâce à une solide coordination entre tous les partenaires de l'intervention. Outre la vaccination contre la poliomyélite, la surveillance de la paralysie flasque aiguë – un indicateur majeur de la maladie – continue à travers le pays, en particulier lorsque des infections ont été signalées.

7. L'ONU n'a pas pu vérifier de première main la situation dans la ville en raison du manque d'accès, mais a été informée que la plus grande partie de la ville a été endommagée ou détruite à la suite des combats. Les acteurs humanitaires n'ont pas eu accès à la ville en raison des opérations militaires constantes et de la présence de restes explosifs de guerre. La ville serait jonchée d'un ensemble complexe de risques explosifs, notamment de munitions non explosées, de mines terrestres et d'engins explosifs improvisés qui constituent un risque direct pour les civils et les travailleurs humanitaires. On signale que des milliers de personnes ont été autorisées à retourner dans certaines parties de la ville de Raqqa et dans ses environs après que les Forces démocratiques syriennes ont déclaré que certaines zones spécifiques étaient sures à la suite d'opérations de déminage et de neutralisation des engins non explosés.

8. Dans le même temps, l'ONU continue de fournir une aide humanitaire aux personnes en détresse dans des camps et dans d'autres zones où il y a une forte concentration de personnes déplacées, lorsque les conditions d'accès le permettent. Depuis le début de l'offensive contre l'EIIL dans la province de Raqqa en novembre 2016, plus de 436 000 personnes ont été déplacées à l'intérieur et en provenance de la province de Raqqa. Dans tout le nord-est de la Syrie, 450 000 personnes dans le besoin bénéficient de l'aide de l'ONU et de ses partenaires, dont 56 000 personnes dans 48 camps et abris temporaires dans les provinces de Raqqa, de Hassaké, d'Alep et de Deïr el-Zor. Des rapports continuent de faire état de recrutement de combattants par les unités de protection populaire kurdes dans les camps de personnes déplacées dans le nord-est de la Syrie, y compris de recrutement d'enfants et d'adolescents. Quatre cas de recrutement d'enfants, dont deux mineurs non accompagnés, ont été signalés au cours des deux derniers mois.

9. Les civils ont continué de pâtir des opérations militaires menées dans la province de Deïr el-Zor. À la mi-octobre, à Mayadin et dans les zones rurales environnantes de la province de Deïr el-Zor, environ 15 000 personnes auraient été privées d'accès aux services de santé à la suite de frappes aériennes sur la ville qui ont mis hors d'état de fonctionner les hôpitaux et dispensaires. Selon le dispositif de suivi des déplacements de l'ONU et de ses partenaires, 270 000 personnes au total ont été déplacées en raison des frappes aériennes et des affrontements,

principalement vers d'autres parties de la province de Deïr el-Zor, mais aussi vers les provinces de Raqqa, d'Alep et de Hassaké. Nombre des personnes qui sont restées dans la province de Deïr el-Zor ne peuvent bénéficier d'une aide humanitaire parce qu'elles se trouvent à proximité de zones de combat ou dans des régions encore sous le contrôle de l'EIIL. La plupart de ceux qui ont fui vers le nord en direction des provinces de Raqqa et de Hassaké transitent par des points d'accueil où ils se soumettent à un contrôle de sécurité par les Forces démocratiques syriennes, avant de se rendre dans des camps comme ceux d'Aïn Issa ou d'Aricha dans les provinces de Raqqa et de Hassaké, respectivement. Si les partenaires de l'action humanitaire sont présents sur ces sites, une aide supplémentaire est nécessaire, notamment aux points d'accueil, où des milliers de personnes attendent d'être soumises à un contrôle de sécurité.

10. Dans la province de Homs, des combattants de l'EIIL ont mené une offensive terrestre dans les zones contrôlées par les forces gouvernementales à l'est de Palmyre et au sud de Soukhna, au début du mois d'octobre. Après leur attaque surprise contre la ville de Qariateïn contrôlée par les forces gouvernementales à la fin du mois de septembre, 23 civils auraient été tués au cours de violents affrontements. Environ 11 000 personnes seraient toujours dans la région, sans un approvisionnement suffisant en eau et en nourriture.

11. Dans la province d'Edleb, les civils ont continué de pâtir des combats, des frappes terrestres et des raids aériens. Ils ont souffert des tentatives faites par Hay'at Tahrir al-Sham (Organisation de libération du Levant), dirigée par Jabhat Fatah al-Sham (Front de la conquête du Levant, ancien Front el-Nosra), qui a été désignée comme une organisation terroriste par le Conseil de sécurité, pour intervenir dans l'administration civile et la fourniture de l'aide humanitaire dans la province. Si la fourniture de l'aide humanitaire n'a pas été compromise au cours de la période considérée, il est à craindre que les demandes coûteuses telles que les restrictions particulières sur la passation des marchés de biens pourraient limiter la capacité d'atteindre ceux qui sont dans le besoin. Dans le cadre des zones de désescalade dont étaient convenus les garants d'Astana, les Forces armées turques ont été déployées à la mi-octobre à des postes d'observation dans certaines parties de la province d'Edleb.

12. Pendant la période considérée, 50 000 à 55 000 Syriens sont restés bloqués le long de la frontière syro-jordanienne, dans le secteur dit du mur de sable. Le dernier cycle d'aide partielle à cette zone a été interrompu le 15 juin, soit plus de cinq mois avant la présentation du présent rapport, et la situation d'un grand nombre de ces personnes bloquées en matière de sécurité alimentaire et de santé n'a cessé de se détériorer depuis lors. L'ONU a continué de demander instamment un accès humanitaire d'urgence pour faire en sorte qu'une aide alimentaire et des produits non alimentaires essentiels soient acheminés dans l'immédiat, pendant que l'on continue de rechercher des solutions à plus long terme pour cette population. Dans le même temps, on continue de fournir à cette communauté une assistance sanitaire critique et de lui assurer un approvisionnement en eau depuis la partie jordanienne du mur de sable.

Protection

13. Tout le mois durant, les frappes aériennes et terrestres ont continué de faire de nombreux morts et blessés dans la population civile. Les engins explosifs qui continuent d'être largués sur des zones habitées ont tué et blessé sans discrimination les populations et détruit ou endommagé l'infrastructure vitale ; ces zones, où vivent des milliers de communautés, sont ensuite jonchées de restes explosifs de guerre, qui tuent et blessent les civils et empêchent l'accès humanitaire des années après

avoir servi leur fonction. Comme par le passé, le nombre élevé de victimes civiles indique que l'interdiction de mener des attaques aveugles et les principes de proportionnalité et de précaution continuent d'être violés. Les enfants sont très durement touchés par les combats, représentant même, dans certains cas, la majorité des victimes.

14. Les combats ont continué de causer des dégâts aux infrastructures civiles, y compris les établissements de soins, les écoles, les marchés et les lieux de culte. Selon des informations recueillies par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), des violations du droit international humanitaire auraient fait des victimes civiles dans plusieurs provinces (voir annexe). Le HCDH a recensé les attaques qui auraient été perpétrées par nombre de parties au conflit, notamment les forces gouvernementales et leurs alliés, les groupes d'opposition armés non étatiques et les groupes terroristes désignés comme tels par le Conseil de sécurité.

15. Outre les violations qu'il a lui-même recensées, le Haut-Commissariat a continué à recevoir du Gouvernement de la République arabe syrienne des informations sur des allégations de violations. Dans une note verbale reçue le 3 novembre, la Mission permanente de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies a communiqué au HCDH une liste de victimes et de civils blessés à la suite d'incidents qui se seraient produits entre le 22 septembre et le 21 octobre, dans les provinces de Damas, de Rif-Damas, de Deraa, de Soueïda, de Homs, de Hama, de Tartous, de Lattaquié, d'Edleb, d'Alep, de Deïr el-Zor, de Hassaké, de Qouneïtra, et de Raqqa. Au total, 61 civils, dont 15 enfants, auraient été tués et 238 blessés, dont 73 enfants. Ils auraient été victimes de tirs de mortiers et d'engins explosifs.

16. Malgré l'appel que le Conseil des droits de l'homme a lancé aux autorités syriennes dans sa résolution 19/22 pour qu'elles coopèrent avec le HCDH, notamment par l'établissement d'une présence sur le terrain ayant pour mandat de protéger et de promouvoir les droits de l'homme, les activités de production de rapports du Haut-Commissariat sont toujours entravées faute d'accès à la République arabe syrienne.

17. Le Département de la défense des États-Unis a confirmé publiquement que la coalition dirigée par les États-Unis avait procédé en octobre à 495 frappes contre des cibles de l'EIIL dans les provinces de Hassaké, de Raqqa et de Deïr el-Zor. Près de 75 % des frappes, soit 371 frappes aériennes, auraient été menées à proximité de la ville de Raqqa et 21 % dans la province de Deïr el-Zor. En outre, la Coalition a signalé qu'elle avait procédé à des frappes aériennes près de Mayadin les 2 et 3 octobre, près de Hajin le 3 octobre et près d'Albou Kamal le 9 octobre.

18. Le 13 octobre, le Ministère de la défense de la Fédération de Russie a publié une déclaration, dans laquelle il a été noté que les frappes aériennes s'étaient intensifiées à Deïr el-Zor et que des appareils russes avaient effectué 383 sorties qui avaient frappé 993 objectifs dans la province de Deïr el-Zor au cours de la semaine précédente. Il a également été noté qu'au cours du mois, trois frappes à grande échelle avaient été menées au moyen de missiles de croisière mer-sol et de missiles de croisière air-sol.

19. L'ONU et ses partenaires du secteur de la santé ont reçu des rapports crédibles selon lesquels des établissements de santé et leur personnel auraient été touchés par quatre attaques perpétrées en octobre, dont deux ont été confirmées. Le 6 octobre, une attaque contre le centre de soins de santé primaire Chifa à Douma, dans la province de Rif-Damas, a provoqué des dommages aux locaux, ainsi que des dommages à au moins une ambulance. L'établissement a interrompu ses services. Le

12 octobre, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a reçu des informations faisant état d'une attaque qui a détruit l'unique chambre froide pour les vaccins du district de Mayadin (province de Deïr-Zor). Plus de 100 000 doses de vaccin contre la rougeole et de 35 000 doses de vaccin contre la poliomyélite étaient entreposées dans ces installations, ainsi que du matériel, des seringues, et les stocks pour toutes les maladies infantiles évitables. Il s'agit d'un revers pour les efforts visant à lutter contre l'épidémie de poliomyélite dans la région, où de nouveaux cas continuent d'être signalés.

20. Les établissements scolaires ne sont toujours pas épargnés par les affrontements. Des informations faisant état d'attaques contre les écoles ou aux alentours, fin octobre, dans la province de Rif-Damas – à Kafr Batna les 16 et 29 octobre, et à Jisreïn et Misraba le 31 octobre – auraient entraîné la mort de plusieurs enfants.

21. Le 16 octobre, des manifestations ont éclaté à l'intérieur de la Prison centrale de Homs après une tentative faite par les forces de sécurité pour reprendre le contrôle d'une aile occupée par les manifestants. Le 21 octobre, le Gouverneur et le chef de la police de la province de Homs se sont rendus à la prison où ils se sont entretenus avec les détenus qui étaient en grève de la faim depuis que les manifestations avaient commencé. Les autorités sont convenues que les organes judiciaires se rendraient dans l'établissement pour se pencher sur les affaires en instance, que les affaires dont le jugement de condamnation avait été rendu sous l'autorité de la Cour suprême de sûreté de l'État désormais abolie seraient réexaminées et que les affaires des détenus seraient portées à l'attention du Président. Les détenus sont convenus de suspendre immédiatement leur grève de la faim et leurs manifestations pendant au moins sept jours.

Accès humanitaire

Encadré 3

Points essentiels concernant l'accès humanitaire

1. En octobre, les organismes humanitaires des Nations Unies et leurs partenaires ont continué de venir en aide à des millions de personnes dans le besoin, en exploitant tous les moyens disponibles, y compris de l'intérieur de la République arabe syrienne, en collaboration avec les autorités de ce pays. Une programmation régulière depuis l'intérieur du pays a permis d'acheminer l'aide humanitaire à des millions de personnes dans le besoin, dont quelque 2 793 440 millions de personnes qui ont reçu une aide alimentaire au cours du mois dans le cadre de plus de 1 575 livraisons.

2. En octobre, cinq convois humanitaires interinstitutions ayant franchi les lignes de front ont livré une aide indispensable à 199 000 personnes. En tout, 110 000 personnes en ont bénéficié, soit 9,1 % du nombre total pour lesquelles un accès avait été demandé à l'origine au titre du plan pour octobre-novembre. Toujours en octobre, des convois humanitaires interinstitutions ayant franchi les lignes de front ont porté assistance à 41 500 personnes dans les localités assiégées de Qaboun, Kafr Batna et Saqba (province de Rif-Damas), sur un total de 419 920 personnes assiégées dans tout le pays.

3. Les activités transfrontières constituent toujours une part essentielle de l'action humanitaire en République arabe syrienne. Depuis l'adoption en juillet 2014 de la résolution 2165 (2014), une aide a été apportée depuis la Turquie à des millions de Syriens dans divers secteurs des provinces d'Alep, d'Edleb, de Lattaquié et de Hama, et depuis la Jordanie aux provinces de Deraa, de Qouneïtra et de Sweïda. En octobre, 420 camions composant 20 convois ont acheminé une assistance vitale à plus 797 700 personnes dans le besoin dans le nord et le sud de la République arabe syrienne.

4. La confiscation et le retrait des fournitures médicales des convois interinstitutions qui franchissent les lignes de front continuent d'être un problème de taille, des produits qui auraient permis de subvenir aux besoins de 12 195 personnes ayant été ôtés des camions ou n'ayant pas reçu l'autorisation nécessaire pour y être chargés en octobre (voir tableau 2). Cela porte le nombre total d'articles médicaux qui ont été confisqués ou n'ont pas pu être chargés faute d'avoir l'autorisation nécessaire à plus de 630 000 depuis le début de l'année.

22. D'importantes difficultés ont continué de freiner l'acheminement de l'aide humanitaire dans de nombreuses régions du pays, en raison de la poursuite des affrontements, du déplacement des lignes de front, des obstacles d'ordre administratif et des restrictions délibérément imposées par les parties à la circulation des personnes et des biens. En particulier, l'accès de l'ONU et de ses partenaires aux personnes qui vivent dans les zones assiégées et difficiles d'accès reste un sujet de préoccupation majeure.

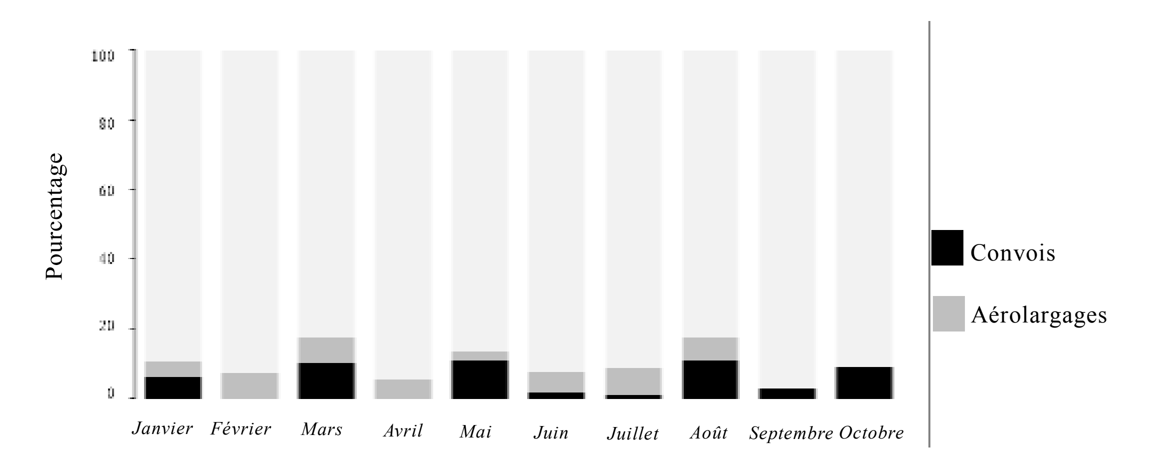
23. Dans le cadre du plan de convois interinstitutions des Nations Unies pour octobre et novembre, l'accès a été demandé à 33 lieux, dans des zones assiégées et difficiles d'accès, de manière à atteindre 1 206 000 personnes. Des convois interinstitutions sont établis pour les zones ayant besoin d'une aide multisectorielle et où l'accès est limité, afin que l'appui fourni réponde aux besoins. En octobre, seuls cinq convois interinstitutions pouvaient être envoyés dans les zones assiégées et difficiles d'accès, pour porter assistance à 199 000 personnes dans le besoin (voir le tableau 1 pour une liste de convois interinstitutions envoyés en octobre). Quatre de ces livraisons ont été effectuées au titre du plan pour octobre-novembre, dont quelque 110 000 personnes ont pu bénéficier, la livraison du 5 octobre à Houlé et Harbnafsé, dans la province de Hama, (89 000 bénéficiaires) correspondant à une livraison au titre du plan pour août-septembre, qui avait été retardée. En tout, au 31 octobre, 110 000 personnes en avaient bénéficié, soit 9,1 % du nombre total de personnes pour lesquelles un accès avait été demandé à l'origine au titre du plan bimestriel pour octobre-novembre. Ce nombre ne comprend pas les convois transportant des fournitures acheminées par d'autres acteurs humanitaires.

Tableau 1
Convois humanitaires interinstitutions ayant franchi les lignes de front en octobre 2017

Date	*Lieu*	*Objectif à atteindre (nombre de bénéficiaires)*	*Nombre de bénéficiaires ayant effectivement reçu une aide*	*Type d'assistance*
5 octobre	Houlé et Harbnafsé	89 000	89 000	Multisectorielle
15 octobre	Qaboun	1 500	1 500	Multisectorielle
19 octobre	Dar el-Kabiré, Ghanto, Teïr Maalé	40 250	33 500	Multisectorielle
26 octobre	Yalda, Babila, Beït Saham	57 200	35 000	Multisectorielle
30 octobre	Kafr Batna et Saqba	93 000	40 000	Multisectorielle

24. Pendant la période considérée, les organismes ont continué de soumettre des demandes distinctes pour acheminer des convois indépendants dans des localités situées dans tout le pays. Les livraisons assurées par un seul organisme sont effectuées dans des zones où l'accès est possible ; la capacité de l'ONU de répondre aux besoins évalués dans ces zones suscite donc moins de préoccupations. En octobre, le PAM a présenté 1 575 demandes officielles pour obtenir des lettres d'agrément en vue d'acheminer une aide alimentaire vers diverses localités dans l'ensemble pays, qui ont toutes été approuvées. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a soumis pour sa part 65 lettres d'agrément pour assurer le transport de produits de première nécessité et de trousses de subsistance, dont 62 ont été approuvées ; trois ne l'ont pas été, le motif invoqué étant l'insécurité. En outre, les organisations non gouvernementales internationales et syriennes ont continué d'évaluer les besoins et de fournir un soutien (services médicaux, éducatifs, et psychosociaux et services de protection) dans les zones assiégées et difficiles d'accès, dans des conditions extrêmement dures, conformément aux principes humanitaires.

Figure II
Opérations humanitaires interinstitutions des Nations Unies menées dans des zones situées au-delà des lignes de front : pourcentage de la population ayant bénéficié d'une aide dans des zones assiégées (par mois)



25. L'accès humanitaire continue de se heurter à des restrictions imposées par les parties au conflit dans des zones assiégées et difficiles d'accès. En moyenne, chaque mois en 2017, 26 % seulement des personnes qui devaient être secourues au titre de demandes spécifiques ont bénéficié d'une aide par l'intermédiaire de convois interinstitutions qui ont franchi les lignes de front. Des obstacles bureaucratiques, tels que la non-délivrance de lettres d'agrément par le Gouvernement de la République arabe syrienne, continuent d'être un facteur important dans ces retards ou la non-livraison de l'aide, et ce, malgré la création d'un mécanisme de coordination tripartite pour faire face à ces problèmes. Le 26 octobre, des groupes d'opposition armés non étatiques ont également limité l'accès du personnel des Nations Unies qui se rendait en convoi à Yalda (province de Damas)., Des évaluations critiques n'ont donc pas pu être effectuées. Au cours de la période considérée, la majorité des organismes des Nations Unies et des partenaires des Nations Unies n'ont toujours pas pu avoir accès aux autres populations en détresse qui se trouvaient dans les zones du pays encore contrôlées par l'EIIL.

26. L'acheminement de fournitures par la route Alep-Manbej dans les provinces du nord-est s'est poursuivi de manière régulière en octobre. Ces livraisons ont permis à l'ONU de fournir une aide alimentaire et nutritionnelle à plus de 380 000 personnes dans les provinces de Hassakée et de Raqqa ainsi que dans des zones accessibles du nord-ouest de la province de Deïr el-Zor. L'ONU et ses partenaires ont réagi à la mesure des besoins, en fournissant une assistance aux personnes déplacées et aux communautés d'accueil dans 60 localités, camps ou zones à forte concentration de personnes déplacées dans les provinces de Raqqa, d'Alep, de Hassaké et de Deïr el-Zor.

Figure III
Opérations humanitaires interinstitutions des Nations Unies menées dans des zones situées au-delà des lignes de front en octobre 2017

Nombre de personnes ayant bénéficié d'une aide humanitaire 199 000

Nombre de personnes ayant reçu une aide dans les zones difficiles d'accès 157 500	Nombre de personnes ayant reçu une aide dans les zones assiégées 41 500	Nombre de convois ayant franchi les lignes de front 5
Proportion de personnes ayant reçu une aide dans les zones difficiles d'accès 6,2 %	Proportion de personnes ayant reçu une aide dans les zones assiégées 9,9 %	Nombre d'aérolargages 0[2]

Nombre de personnes dans les zones difficiles d'accès : 2,56 millions

Nombre de personnes dans les zones assiégées : 419 920

[2] Il a été mis fin aux opérations de largage sur la ville de Deïr el-Zor au début du mois de septembre, l'évolution de la situation militaire ayant permis à l'ONU et à ses partenaires de reprendre l'acheminement par voie terrestre.

27. Selon l'OMS, des articles médicaux qui auraient permis d'administrer plus de 12 195 traitements et de sauver des vies ont été retirés des convois par les autorités syriennes en octobre. On trouvera dans le tableau 2 des détails concernant les articles et les fournitures en question. Le plan de convois interinstitutions bimestriel prévoyait l'acheminement d'autres fournitures médicales ; toutefois, seuls cinq convois interinstitutions ont pu être acheminés en octobre. Depuis le début de 2017, l'OMS a présenté au Gouvernement de la République arabe syrienne, à titre individuel, 10 demandes d'autorisation d'accès à 14 localités dans six provinces. Le Gouvernement en a approuvé neuf et rejeté une.

Tableau 2
Fournitures médicales retirées des convois humanitaires en octobre 2017

Lieu	*Nombre de traitements*	*Type de fournitures*
Houlé et Harbnafsé	3 412	Phénobarbitone ; chlorhydrate d'amitriptyline ; halopéridol ; sodium valproate gastro-résistant ; chlorhydrate de kétamine injectable ; carbamazépine ; vaporisateur nasal de dipropionate de béclométhasone ; atracurium
Kafr Batna et Saqba	5 720	Médicaments psychotropes ou médicaments de symptômes communs pour les soins palliatifs (acide valproïque, Carbamazépine, Halopéridol en comprimé, Phénobarbital) ; articles médicaux consomptibles (seringues, cathéters intraveineux, gants chirurgicaux stériles) ; fournitures médicales (y compris sphygmomanomètre, balance, masque N95, boîte de sécurité pour seringues et aiguilles usagées) ; trousses médicales tels que kits pneumonie A et B ; trousses de traumatologie ; trousses sanitaires d'urgence et kits chirurgicaux ; matériel médical, notamment système d'ultrasonoscopie, concentrateur d'oxygène-stérilisateur d'air, appareil de cautérisation chirurgicale portatif à air chaud, ventilateur pour adultes, appareil de radiographie portatif, autoclave, système de radiographie mobile
Dar el-Kabiré	603	Chlorhydrate de triéthanolamine ; chlorhydrate de kétamine ; ocytocine ; bésilate d'atracurium
Yalda, Babila, Beït Saham	2 460	Matériel médical tel que bain-marie ; système d'ultrasonoscopie M7 ; instruments de petite chirurgie ; kits chirurgicaux ; instruments de petite chirurgie en acier inoxydable ; médicament tels que analgésiques ; kits pneumonie A et B ; antihypertenseurs ; antiépileptiques

Interventions humanitaires

28. En septembre, les organismes humanitaires des Nations Unies et leurs partenaires ont continué de venir en aide à des millions de personnes dans le besoin en faisant appel à tous les moyens d'accès possibles, notamment : a) à la programmation ordinaire de l'intérieur de la République arabe syrienne, grâce à laquelle les livraisons d'aide humanitaire parviennent à ceux qui en ont besoin, sans franchir les lignes de conflit ; b) aux convois ayant franchi des lignes de front, grâce auxquels une assistance est fournie depuis l'intérieur du pays à travers les lignes de conflit ; et c) aux livraisons transfrontières, grâce auxquelles une assistance est apportée à ceux qui en ont besoin de Jordanie et de Turquie (voir tableau 3). Outre l'Organisation des Nations Unies et ses partenaires, les organisations non gouvernementales ont continué de fournir une assistance vitale aux personnes dans le besoin. De surcroît, le Gouvernement a continué d'assurer des services de base

dans les zones qu'il contrôle, ainsi que dans bien des secteurs échappant à son emprise. Les autorités locales de nombreuses zones contrôlées par des groupes d'opposition armés non étatiques ont également continué de prêter des services lorsque cela était possible.

Tableau 3
Personnes ayant reçu une aide des organismes des Nations Unies ou d'autres organisations en octobre 2017 par tous les moyens disponibles

Organisation	*Nombre de personnes ayant reçu une aide*
Fonds des Nations Unies pour l'enfance	>6 000 000
Fonds des Nations Unies pour la population	370 900
Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	2 705 976
Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	216 703
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	9 780
Organisation internationale pour les migrations	44 556
Organisation mondiale de la Santé	396 662
Programme alimentaire mondial	>3 560 000
Programme des Nations Unies pour le développement	461 818

29. Au cours de la période considérée, les livraisons transfrontières depuis la Turquie et la Jordanie vers la République arabe syrienne se sont poursuivies en application des résolutions 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015) et 2332 (2016) du Conseil de sécurité (pour plus de détails, voir fig. IV). Conformément à ces résolutions, l'Organisation a notifié à l'avance chaque livraison aux autorités syriennes, en précisant quels en étaient le contenu et la destination, ainsi que le nombre de bénéficiaires prévus.

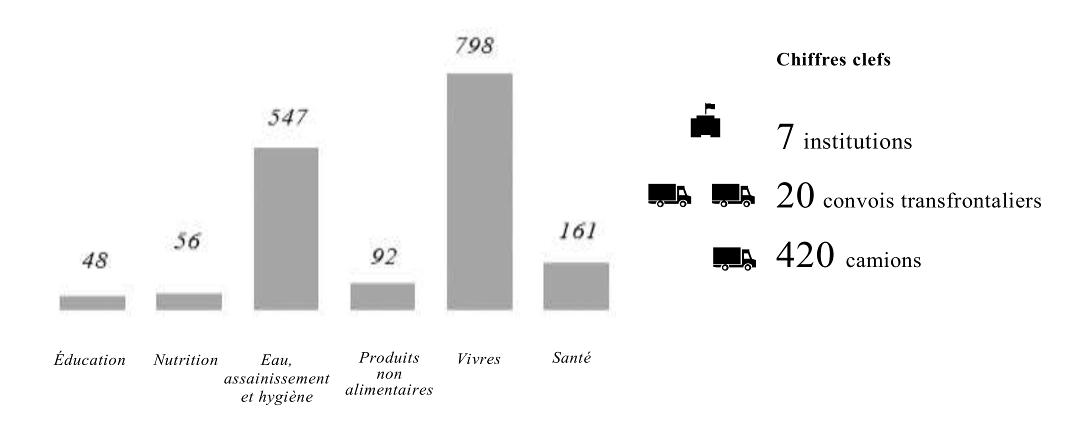
30. Depuis le début des opérations transfrontières en juillet 2014, suite à l'adoption de la résolution 2165 (2014), l'Organisation des Nations Unies a mené plus de 663 envois transfrontières avec plus de 16 844 camions (11 854 via Bab al-Hawa et 1 596 via Bab el-Salam depuis la Turquie et 3 394 par Al-Ramtha depuis la Jordanie). Ces opérations ont complété le rôle crucial joué par les organisations non gouvernementales nationales et internationales qui fournissent une assistance et des services à des millions d'autres personnes depuis les pays voisins.

31. En octobre, par exemple, l'ONU et ses partenaires d'exécution ont acheminé une aide alimentaire à plus de 797 700 personnes à travers la frontière depuis la Turquie et la Jordanie. Toujours en octobre, l'OMS à Gaziantep a mené deux livraisons transfrontières (une par Bab el-Haoua et une autre par Bab el-Salam), offrant des fournitures à neuf établissements de soins de santé et à 80 567 bénéficiaires. Plus de 546 600 personnes dans la partie sud de la République arabe syrienne ont bénéficié d'un meilleur accès à l'eau potable grâce aux opérations d'entretien des systèmes de distribution d'eau et d'assainissement. En outre, les partenaires de l'ONU en matière de nutrition ont continué de fournir des services à plus de 56 000 bénéficiaires.

32. Le Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne a poursuivi ses activités au cours de la période considérée et contrôlé 420 camions composant les 20 convois acheminés par sept entités de l'ONU en octobre, confirmant la nature humanitaire de chacun, et informant les autorités

syriennes de chaque expédition. Il a continué de bénéficier d'une excellente coopération de la part des Gouvernements jordanien et turc. Il est également soutenu par d'autres mécanismes de surveillance en place pour l'acheminement de l'aide à travers la frontière. L'ONU donne au Gouvernement de la République arabe syrienne un préavis de 48 heures pour tous les envois. Une fois en Syrie, les partenaires de l'ONU qui assurent la fourniture de l'aide veillent à ce que les envois arrivent aux entrepôts. Des sociétés tierces indépendantes engagées par l'Organisation des Nations Unies assurent une vérification indépendante de l'aide arrivant aux entrepôts des organisations non gouvernementales et supervisent la distribution et la fourniture de services au titre de l'assistance.

Figure IV
Nombre de personnes ayant bénéficié d'une aide humanitaire de l'ONU et de ses partenaires grâce à des livraisons transfrontières, par type d'aide, en mars 2017
(En milliers)



33. Au cours de la période considérée, l'OMS, l'UNICEF et leurs partenaires d'exécution ont lancé un programme national de vaccination contre la poliomyélite, du 8 au 12 octobre à l'intention de 2 738 323 enfants de moins de 5 ans. Au total, 2 136 759 enfants de moins de 5 ans ont été vaccinés, soit un taux de couverture de 78 %. Le Fonds des Nations Unies pour la population a pu offrir à 370 900 personnes en Syrie, dont 27 992 dans des zones difficiles d'accès, des services de santé sexuelle et procréative.

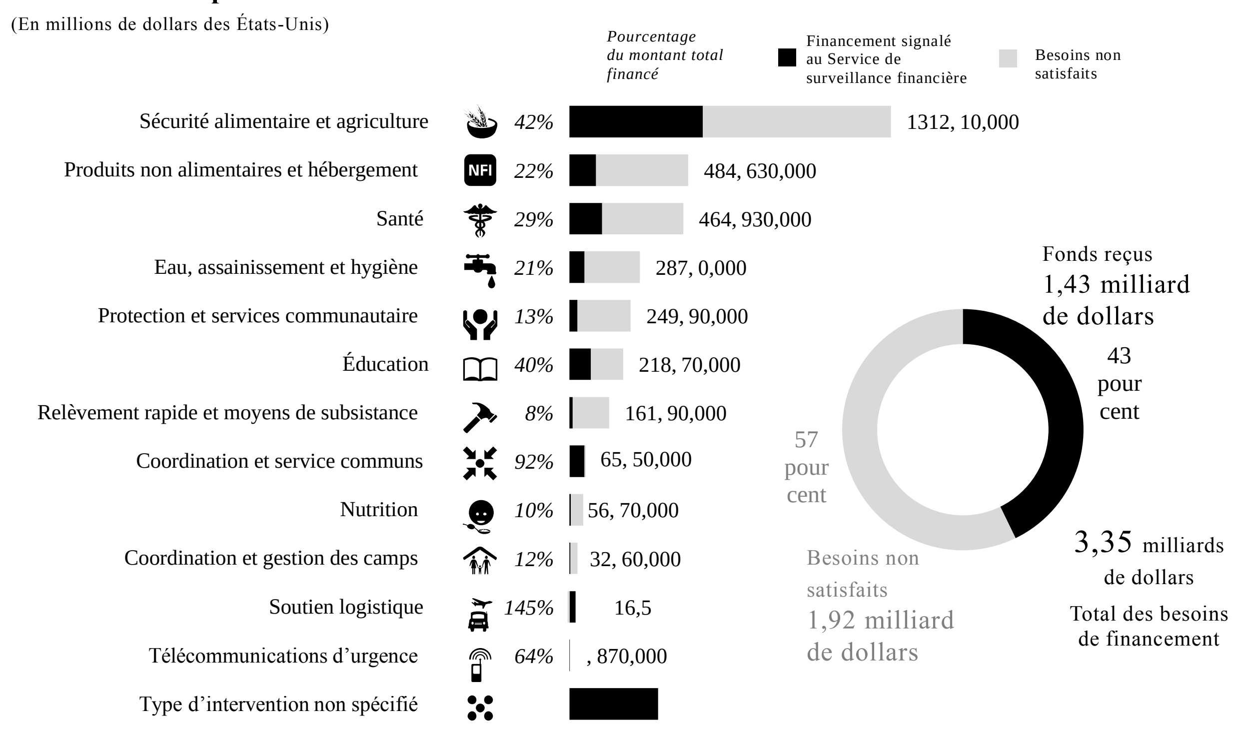
34. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) a entamé la quatrième et dernière série de distribution d'aide en espèces pour 2017 le 22 octobre, opération qui devrait s'achever dans la première semaine de décembre. Au 31 octobre, 145 865 réfugiés de Palestine avaient reçu une assistance en espèces sur 418 000 bénéficiaires ciblés. Le troisième cycle de fourniture d'aide alimentaire de l'Office est toujours en cours et devrait se terminer dans le courant de novembre. Pendant le mois d'octobre, 39 130 paniers alimentaires ont été distribués, dont ont bénéficié 61 639 réfugiés de Palestine dans l'ensemble du pays.

35. Tout au long du mois, la Fédération de Russie a adressé à l'ONU des bulletins établis par le Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne, qui contenaient des informations sur l'aide humanitaire bilatérale fournie. D'autres États Membres ont également continué à fournir à la République arabe syrienne une aide bilatérale et d'autres types d'assistance humanitaire.

Financement de l'action humanitaire

36. Au 1er novembre, le plan d'intervention humanitaire pour la République arabe syrienne avait été financé à 43 %, soit 1,43 milliard de dollars sur 3,35 milliards demandés dans le cadre du plan.

Figure V
Financement du plan d'action humanitaire au 31 octobre 2017
(En millions de dollars des États-Unis)



Visas et enregistrement

37. Au total, 49 nouvelles demandes de visa ont été présentées par l'ONU au Gouvernement syrien en octobre ; 27 ont été approuvées en octobre, 3 ont été rejetées et 19 sont en instance. Parmi les 485 nouvelles demandes présentées dans les mois précédents, 43 ont été approuvées en octobre et 5 ont été rejetées. Sur les 60 demandes de renouvellement de visa que l'ONU a présentées en octobre, 39 ont été approuvées et 21 sont en cours d'examen. Six-cent-vingt autres demandes de renouvellement de visa, toutes approuvées, ont été présentées au cours des mois précédents.

38. Au total, 23 organisations non gouvernementales internationales sont enregistrées auprès des autorités pour exercer leurs activités en République arabe syrienne. Quelque 220 organisations non gouvernementales nationales sont autorisées par la République arabe syrienne à opérer par l'intermédiaire de 315 antennes dans tout le pays.

Sûreté et sécurité du personnel humanitaire et des locaux des organismes humanitaires

39. Les programmes des organismes, fonds et programmes des Nations Unies sont mis en œuvre dans des zones touchées par des affrontements fréquents entre les belligérants, des frappes aériennes, des échanges réguliers de tirs d'artillerie

indirects et des attaques asymétriques. L'EIIL se remet de plus en plus à perpétrer des attaques asymétriques .

40. Les 1[er] et 15 octobre, des obus de mortier se sont abattus sur le centre de distribution de l'UNRWA à Damas, endommageant une partie de l'infrastructure, y compris le toit et la guérite. Aucune victime n'a été signalée.

41. Depuis le début du conflit, plusieurs dizaines d'agents de l'aide humanitaire ont été tués, parmi lesquels 21 fonctionnaires de l'ONU ou d'organismes du système des Nations Unies (dont 17 agents de l'UNRWA), 66 membres du personnel ou volontaires du Croissant-Rouge arabe syrien et 8 membres du personnel ou volontaires de la Société du Croissant-Rouge palestinien. Par ailleurs, de nombreux membres du personnel d'organisations non gouvernementales internationales ou nationales auraient également été tués.

42. Au total, 28 fonctionnaires d'organismes et programmes des Nations Unies (1 agent du PNUD et 27 agents de l'UNRWA) sont détenus ou portés disparus.

III. Observations

43. Je demeure préoccupé par le fait que, malgré la création de zones de désescalade et des efforts intenses déployés par certains pays pour réduire la violence, des violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme, commises au détriment des civils et de leurs propriétés dans tout le pays, continuent d'être signalées mois après mois.

44. Je demande à nouveau à toutes les parties au conflit de ne jamais relâcher leur attention et de veiller à ce que les civils et les infrastructures civiles soient épargnées, conformément à leurs obligations au titre du droit international humanitaire. Je rappelle à tous les États Membres qu'ils sont tenus de faire en sorte que les parties qu'ils soutiennent sur le terrain se plient également à ces obligations.

45. Au-delà de la violence et de l'insécurité, l'accès humanitaire demeure entravé par, les restrictions administratives qu'y placent toutes les parties au conflit. Ces restrictions empêchent l'Organisation des Nations Unies et de ses partenaires de fournir une aide vitale à ceux qui en ont besoin.

46. Je réitère mon appel en faveur du renouvellement de la résolution 2165 (2014) du Conseil de sécurité et de ses résolutions ultérieures, où il constate que l'Organisation fournit une aide vitale aux personnes en détresse dans les zones du nord et du sud du pays. L'Organisation ne dispose d'aucune forme d'approvisionnement d'une portée aussi large que ses activités transfrontalières, sachant en particulier que les convois qui franchissent les lignes de front continuent de ne pouvoir parvenir à ceux qui en ont le plus besoin. Il est essentiel d'améliorer l'accès par des convois de ce type pour résoudre la situation des civils, y compris les enfants, qui s'aggrave de plus en plus, comme l'ONU la observé dans la Ghouta orientale.

47. Il est essentiel que l'acheminement de l'aide se poursuive par tous les moyens possibles, qu'il s'agisse de livraisons régulières d'aide depuis l'intérieur de la République arabe syrienne, de convois traversant les lignes de front ou d'assistance transfrontalière aux vastes zones du nord et sud du pays. Si ces opérations cessent, les souffrances des civils augmenteront. Le droit international humanitaire fait obligation à toutes les parties au conflit de permettre aux secours humanitaires d'atteindre rapidement et sans entraves les civils qui en ont besoin, et de les y aider, et ce de manière impartiale et sans distinctions préjudiciables.

48. Le principe de responsabilité est indispensable à une paix durable. Je demande une nouvelle fois que la Cour pénale internationale soit saisie de la situation en République arabe syrienne. J'engage aussi tous les États , toutes les parties au conflit, la société civile et le système des Nations Unies dans son ensemble à coopérer pleinement avec le Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables.

49. Le conflit en République arabe syrienne a causé d'immenses souffrances à des millions de civils. Il est impératif de voir les souffrances atténuées grâce à la fourniture d'une aide vitale à tous ceux qui en ont besoin. C'est le minimum que nous puissions faire, et pourtant chaque moins nous atteignons moins de personnes qu'il ne le faudrait. Dans le même temps, nous devons continuer de nous attacher à trouver une solution durable destinée à mettre fin à des années de conflit dans le pays. Cela ne peut être réalisé que grâce à un accord politique, guidé par la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité et le communiqué de Genève du 30 juin 2012. À cet égard, je me félicite de l'annonce faite par mon Envoyé spécial, Staffan de Mistura, au sujet de la tenue de la huitième série de négociations entre Syriens, prévue à Genève le 28 novembre. Je me fais l'écho de l'appel lancé à toutes les parties pour qu'elles négocient de bonne foi et avec l'intention réelle de mettre fin à ce conflit. En fin de compte, un processus politique sans exclusive mené sous les auspices de l'ONU, et avec l'appui de la communauté internationale, est la seule voie susceptible d'apporter une solution durable au conflit syrien et de mettre un terme aux terribles souffrances du peuple syrien.

Annexe

Attaques contre des civils enregistrées par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme en octobre 2017[1]

Provinces de Rif-Damas et de Damas

- Le 2 octobre, un double attentat-suicide perpétré contre un poste de police dans le quartier de Meïdan au sud de Damas, aurait tué au moins 15 hommes. L'EIIL l'aurait revendiqué peu après.
- Le 6 octobre, des zones d'habitation de Douma ont été simultanément touchées par des frappes aériennes et des attaques au sol, tuant quatre civils (dont un enfant), en blessant au moins 10 autres, et endommageant gravement un établissement médical.
- Le 11 octobre, deux kamikazes ont tenté de prendre d'assaut un poste de police à la rue Khaled Ibn el-Walid à Damas et fait exploser leurs charges à l'entrée principale, tuant deux hommes. L'attaque aurait été revendiquée par l'EIIL.
- Le 15 octobre, des frappes terrestres ayant touché la rue Qishla et d'autres zones de la vieille ville de Damas auraient au moins tué trois civils et en auraient blessé cinq autres.
- Le 15 octobre, une enseignante aurait été tuée à Saqba lorsqu'une frappe terrestre a atteint un arrêt de bus dans la rue principale reliant à Kafr Batna ce territoire contrôlé par Feïlaq el-Rahman.
- Le 16 octobre, des frappes terrestres à proximité d'une école à Kafr Batna, auraient tué une enseignante et sa fille et blessé au moins trois autres civils.
- Le 16 octobre, des frappes aériennes ont touché une zone résidentielle de Hazzé contrôlée par l'opposition et en partie détruit un bâtiment, tuant une fillette et sa grand-mère.
- Le 20 octobre, une série de frappes terrestres sur des zones résidentielles de Kafr Batna, auraient tué un garçon de 9 ans et blessé au moins 17 autres civils, dont des femmes et des enfants.
- Le 26 octobre, des frappes terrestres sur des zones résidentielles de Douma, auraient tué six civils, dont une femme et un garçon et en auraient blessé au moins 10 autres.
- Le 26 octobre, des frappes terrestres ont touché une zone résidentielle et un marché à Saqba, tuant deux civils employés comme agents de nettoyage par les autorités locales de fait.

---

[1] Conformément à la résolution 2258 (2015) du Conseil de sécurité, la présente description des faits nouveaux survenus sur le terrain et des attaques enregistrées et confirmées par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme au cours de la période considérée dans le rapport concerne l'application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014) et 2191 (2014) du Conseil par toutes les parties en République arabe syrienne. Les renseignements sont fournis sans préjudice des travaux du Groupe de travail sur le cessez-le-feu du Groupe international de soutien pour la Syrie. Ils ne constituent pas une liste exhaustive des violations du droit international humanitaire ni des violations et atteintes au droit international des droits de l'homme survenues en République arabe syrienne pendant la période visée par le présent rapport.

- Le 29 octobre, deux frappes terrestres successives ont touché les zones résidentielles de Kafr Batna, à proximité d'un jardin d'enfants, provoquant un état de panique chez les enfants de l'école et la population locale, sans pour autant faire de blessés graves.
- Le 29 octobre, quatre frappes terrestres auraient touché une zone résidentielle de Hamouriyé, tuant au moins huit civils, dont trois femmes. Deux journalistes qui, selon les informations, s'acheminaient vers le jardin d'enfants de Kafr Batna ont été atteints par l'une des frappes, qui a tué l'un d'entre eux sur le coup tandis que l'autre a été transporté dans un établissement médical de la zone.
- Le 29 octobre, des frappes terrestres sur des zones résidentielles de Saqba, auraient tué trois civils, dont un garçon, et en auraient blessé un nombre indéterminé d'autres.
- Le 31 octobre, une frappe terrestre à l'entrée d'une école primaire à Jisreïn, aurait tué quatre garçons et un adulte civil et blessé en outre un nombre indéterminé d'autres, dont plusieurs enfants. La frappe s'est produite au moment où les enfants quittaient l'école, selon le calendrier suivi dans la région.
- Le 31 octobre, deux frappes terrestres ont touché des zones résidentielles de Misraba. L'une de ces frappes est tombée à proximité d'une école et auraient tué trois civils, dont une fille, un garçon et son père, et blessé un nombre indéterminé de civils.

Provinces de Deraa et Soueïda

- Le 7 octobre, des frappes terrestres ont touché la ville de Masmiyé contrôlée par l'opposition et située au nord-est de la province de Deraa, tuant un civil, son épouse et leur fils, qui ont tous été déplacés de la ville de Douma (Rif-Damas).
- Le 10 octobre, un civil a été frappé et tué par balles à l'est de Ghariya au moment où se déroulaient des affrontements entre les forces gouvernementales et leurs alliés et des groupes d'opposition armés liés au Front Sud à proximité de l'autoroute Damas-Deraa.
- Le 13 octobre, des frappes terrestres sur des zones résidentielles de Deraa el-Mahatta, dans la ville de Deraa, contrôlées par le Gouvernement auraient tué trois civils, dont un déplacé de la localité de Deraa el-Balad aux mains de l'opposition.
- Le 14 octobre, des frappes terrestres sur des zones résidentielles de Deraa el-Balad auraient tué un garçon et blessé au moins deux civils.
- Le 19 octobre, des frappes terrestres sur la zone de Harah, contrôlée par l'opposition auraient tué un garçon de 12 ans et une civile.
- Le 28 octobre, une civile serait décédée des suites de ses blessures après avoir été touchée par des frappes aériennes menées sur Sahm el-Joulan le 23 octobre.

Province d'Alep

- Le 16 octobre, des combattants non identifiés auraient capturé 11 civils de sexe masculin de leurs maisons à Tell Rifaat, dans le nord de la province d'Alep. On ignore toujours où se trouvent ces civils.

Province d’Edleb

- Dans la matinée du 6 octobre, des frappes aériennes ont touché des zones résidentielles dans le quartier est de la ville de Khan Cheïkhoun, tuant un garçon de 13 ans et blessant un homme âgé et une fille.
- Le 7 octobre, des frappes aériennes sur des zones résidentielles du quartier est de la ville de Khan Cheïkhoun auraient tué une femme et un autre civil de la même famille, et blessé deux autres personnes, dont une femme.
- Le 9 octobre, des frappes aériennes sur des zones résidentielles du quartier ouest de la ville de Khan Cheïkhoun, auraient grièvement blessé cinq civils, dont une femme.
- Le 11 octobre, une jeune fille aurait été tuée lors de l’explosion d’un engin improvisé à proximité d’un poste de contrôle tenu par Hay’at Tahrir el-Cham, dans une zone résidentielle de la ville d’Armanaz, et au moins trois autres civils, dont une femme, blessés. L’attaque aurait tué au moins six combattants du groupe.
- Le 28 octobre, des frappes aériennes sur des quartiers résidentiels de Sanjar, auraient tué un homme et son fils, et blessé un autre garçon. Les victimes étaient toutes de la même famille.

Province de Hama

- Dans la matinée du 4 octobre, des frappes terrestres ont touché les quartiers résidentiels de la ville de Kafr Zeïta, tuant trois civils.
- Le 16 octobre, des frappes terrestres sur les terres agricoles de Latamné , auraient tué un homme et son fils de trois ans, et grièvement blessé un civil membre de la même famille.

Province de Homs

- Le 14 octobre, des frappes terrestres sur des zones résidentielles de Ghanto contrôlées par l’opposition dans le nord de Homs auraient tué un garçon et blessé au moins six autres civils, y compris des femmes et des enfants.
- Le 16 octobre, des frappes terrestres sur des zones résidentielles de la localité de Talbissé contrôlées par l’opposition auraient tué une civile et blessé au moins quatre autres civils.
- Le 26 octobre, des frappes terrestres sur des zones résidentielles de Rastan contrôlées par l’opposition dans le nord de la province de Homs auraient tué un homme et blessé deux garçons membres de la même famille, dont un père et son fils. Les frappes ont également blessé un certain nombre d’autres civils.

Province de Deïr el-Zor

- Le 1er octobre, des frappes aériennes ont touché plusieurs zones résidentielles près d’un hôpital et du rond-point Masriya, dans la ville d’Albou Kamal contrôlée par l’EIIL à l’est de la ville de Deïr el-Zor. Au moins neuf civils issus de deux familles, dont deux femmes et une fille, auraient été tués et neuf autres civils blessés. La coalition dirigée par les États-Unis a indiqué publiquement le même jour avoir mené trois frappes qui ont abouti à la destruction d’une tête de puits de l’EIIL et s’être attaquée à deux de ses unités tactiques près d’Abou Kamal.

- Le 1er octobre, des frappes aériennes contre une zone résidentielle à proximité d'un hôpital derrière la rue Arbaïne, dans la ville de Mayadin auraient tué au moins deux hommes civils et auraient blessé un autre civil.
- Le 4 octobre, des frappes aériennes dans la ville d' Achara contrôlée par l'EIIL dans la partie orientale de Deïr el-Zor ont touché des passerelles alors que des civils tentaient, selon les informations recueillies, de traverser le fleuve, tuant au moins 15 civils, dont une femme et cinq garçons. Les civils sont réputés utiliser cet endroit pour passer d'Achara à la ville de Darnaj, la majorité des ponts de la zone ayant été détruits.
- Le 5 octobre, des frappes terrestres contre des zones résidentielles du quartier Qoussour de la ville de Deïr el-Zor contrôlées par le Gouvernement auraient tué neuf civils, dont trois femmes et trois garçons. La coalition dirigée par les États-Unis a déclaré publiquement le même jour avoir mené deux frappes et engagé des combats contre une unité tactique de l'EIIL, puis détruit deux engins explosifs improvisés et un nœud logistique près de Deïr el-Zor.
- Le 11 octobre, des frappes aériennes sur des zones résidentielles, près de la mosquée Omar Ibn el-Khattab, au centre de la ville d'Albou Kamal, auraient tué au moins 13 civils, dont cinq femmes et six enfants d'une même famille. La coalition dirigée par les États-Unis a déclaré publiquement le même jour, près d'Abou Kamal, avoir effectué une frappe et engagé des combats contre une unité tactique de l'EIIL, dont elle a détruit le véhicule.
- Le 11 octobre, des frappes aériennes ont touché des passerelles sur l'Euphrate, reliant la ville de Qarayya à celle de Tayyani, à l'est de Deïr el-Zor alors que des civils tentaient de faire la traversée, tuant 11 civils, dont deux femmes, une fille et deux garçons.
- Le 17 octobre, une frappe aérienne a touché un groupe de véhicules commerciaux près du rond-point Masriya, près du pont Soueïyé ,dans la ville d'Abou Kamal, tuant au moins huit civils : 3 réfugiés iraquiens, 4 civils déplacés de la ville de Deïr el-Zor, et 1 civil d'Albou Kamal. La coalition dirigée par les États-Unis a déclaré publiquement que le même jour, les forces militaires de la Coalition avaient mené deux frappes sous forme de trois attaques dirigées contre des cibles de l'EIIL près d'Albou Kamal. Les frappes auraient visé une unité tactique de l'EIIL et détruit deux usines de fabrication de bombes destinées aux attentats à la voiture piégée et un siège de l'EIIL.

Province de Raqqa

- Le 3 octobre, des frappes aériennes à proximité de puits d'eau dans le quartier d'Al Souhada contrôlé par l'EIIL au nord de Raqqa auraient fait au moins 14 morts parmi les civils, dont six femmes et neuf enfants, et pas moins de 11 autres civils blessés. Les civils – dont beaucoup de personnes déplacées de Palmyre, dans la province de Homs – étaient, selon les informations recueillies, rassemblés autour des puits pour obtenir de l'eau. Le même jour, des frappes aériennes ont touché un bâtiment résidentiel sur la rue el-Marandiyeh, dans le quartier de Badou, à Raqqa, tuant 16 civils, dont trois femmes et 11 enfants. Le 3 octobre, au moins 15 civils d'une même famille auraient été tués lors de frappes aériennes et terrestres qui ont touché des zones résidentielles du quartier de Tawasi'iyah, contrôlées par l'EIIL dans la ville de Raqqa. Les frappes aériennes ont touché un immeuble près de la zone d'Hadiqa el-Murruiya qui servait aux civils d'abri. La coalition dirigée par les États-Unis a déclaré avoir mené, le 3 octobre, près de Raqqa, 35 frappes et s'être attaquée à 16 unités tactiques de l'EIIL.

- Le 4 octobre, le quartier Badou contrôlé par l'EIIL dans la ville de Raqqa a été touché par des frappes aériennes et terrestres qui auraient tué au moins sept civils, dont deux femmes et quatre enfants. La coalition dirigée par les États-Unis a déclaré publiquement le même jour, à proximité de Raqqa, avoir effectué 51 frappes et engagé des combats contre 17 unités tactiques de l'EIIL.
- Le 11 octobre, des frappes aériennes ont touché un immeuble résidentiel au cœur de la ville de Raqqa et auraient tué 27 civils, dont 15 femmes et 7 enfants (2 garçons et 5 filles). La coalition dirigée par les États-Unis a déclaré publiquement avoir, près de Raqqa le même jour, mené 32 frappes visant trois unités tactiques de l'EIIL.
- À midi, le 12 octobre, des frappes aériennes ont touché des zones résidentielles du quartier de Badou de la ville de Raqqa et aurait tué au moins sept civils, dont une femme et un enfant. La coalition dirigée par les États-Unis a déclaré publiquement avoir, le même jour, à proximité de Raqqa, avoir mené 29 frappes et s'être attaquée à neuf unités tactiques de l'EIIL.
- Le 14 octobre, le quartier Badou de la ville de Raqqa a été touché par des frappes aériennes qui auraient tué huit civils.

Province d'Hassaké

- Le 12 octobre, un véhicule piégé a explosé près d'un poste de contrôle aux mains de milices kurdes dans le village d'Abou Fas à la frontière des provinces d'Hassaké et de Deïr el-Zor, tuant au moins 17 civils, dont au moins deux femmes et quatre enfants. La majorité des victimes seraient des personnes déplacées originaires de Deïr el-Zor.
- Le 25 octobre, des combattants kurdes ont attaqué le camp de personnes déplacées de fortune d'el-Sadd situé dans le village d'Arich dans le sud de la province d'Hassaké. Ils ont fouillé les téléphones portables de toutes les personnes déplacées dans le camp, pour retrouver ceux qui auraient envoyé des images et recensé des preuves de violations qui se seraient produites à l'intérieur du camp.